



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Caen, le 29 mars 2024

DÉCOUVERTE DES MÉTIERS : UN NOUVEAU STAGE OBLIGATOIRE EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE DU 17 AU 28 JUIN 2024

L'objectif du nouveau stage d'observation de seconde générale et technologique, instauré à partir du mois de juin 2024, est de permettre aux élèves de découvrir différentes facettes du monde professionnel pour envisager ensuite un choix d'orientation plus libre, mieux éclairé, plus dégagé de l'autocensure sociale ou genrée, en lien avec les grands défis écologiques, numériques, économiques que les régions et le pays relèvent.

Pour que tous les lycéens de seconde générale et technologique bénéficient de cette chance, chaque entreprise, association, collectivité locale, administration de l'État, hôpital, peut offrir un ou plusieurs stages, en fonction de ses métiers et de sa taille, sur l'espace dédié [1jeune1solution](#) ouvert depuis le 6 mars. Cette plateforme permet aux élèves de rechercher le stage qui leur convient, depuis le 25 mars sur [1jeune1solution](#).

Pour réussir ce défi, la mobilisation de tous est nécessaire, sur tous les territoires. Nicole BELLOUBET, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, remercie les nombreuses entreprises et structures qui se sont déjà engagées depuis novembre 2023 à proposer des milliers de stages, ainsi que toutes celles qui vont se mobiliser de la même façon.

Pour mémoire, l'organisation de ces stages pour les élèves de seconde générale et technologique participe à la reconquête du mois de juin, annoncée par Gabriel ATTAL à la rentrée 2023. Pendant que les élèves de première et terminale passeront leurs épreuves entre le 14 juin et le 3 juillet, **les élèves de seconde effectueront un stage d'observation en entreprise, dans une association ou un service public pour une durée de deux semaines, du 17 au 28 juin 2024.**

Vecteur essentiel de la découverte des métiers, ce stage s'inscrit dans le cadre du parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel appelé « parcours Avenir ». Il complète ainsi la séquence d'observation en milieu professionnel de 5 jours réalisée en 3^e. De la même façon, les conditions d'accueil des élèves de 2^{de} sont précisées dans une convention signée entre les responsables légaux, l'établissement d'enseignement scolaire et l'organisme d'accueil en milieu professionnel. Le suivi des élèves, qui peuvent être accueillis en petit groupe, est effectué par un professeur de l'établissement et un tuteur.

Pour en savoir plus : <https://www.ac-normandie.fr/entreprise-association-service-public-accueillir-un-eleve-de-seconde-generale-et-technologique-129153>